

Le Berry  
25 Mai 2022

**SAINT-GERMAIN-DES-BOIS** ■ L'ASDE monte au créneau contre le projet

## L'opposition à l'éolien s'intensifie

L'Association sennecoise de défense de l'environnement (ASDE) a organisé son assemblée générale, vendredi. En toile de fond, l'envie d'intensifier son opposition au projet éolien.

L'Association sennecoise de défense de l'environnement (ASDE) a tenu son assemblée générale annuelle, vendredi, chez un particulier, à Barantheaume, un hameau de Saint-Germain-des-Bois, concerné par l'implantation d'éoliennes. Une quarantaine d'adhérents étaient présents. Le président de l'association, Daniel Brandého, a rappelé les différentes actions menées en 2021, pour s'opposer aux projets d'implantations d'éoliennes sur les communes de Saint-Germain-des-Bois et Vorly.

### Une pétition de 530 signatures

Un bulletin a été diffusé sur les quatre communes concernées (Vorly, Senneçay, Saint-Germain-des-Bois et Saint-Denis-de-Palin) par les projets initiés par Total Quadran (filiale du groupe Total, aujourd'hui devenu TotalEnergies) et RP Global. Une pétition, qui a recueilli



**BUREAU.** Le président Daniel Brandého (troisième en partant de la droite) a été reconduit.

530 signatures sur ces quatre communes, a été remise aux élus et aux dirigeants de Total Quadran.

Une autre pétition sera soumise aux habitants de Saint-Germain-des-Bois pour « contrecarrer l'affirmation des élus selon laquelle les habitants seraient en majorité favorable aux projets éoliens ».

Cette pétition sera adressée aux maires des onze communes situées à moins de 6 km, ainsi qu'aux présidents des trois communautés de communes. « Le dialogue avec le maire et la plupart des conseillers municipaux de Saint-Germain-des-Bois est impossible. Par contre, la commune de Saint-Denis-de-

Palin, à défaut d'être à l'écoute, nous a octroyé une subvention de 50 euros. Les relations sont excellentes avec les élus de Vorly et de Senneçay, ces derniers ayant voté une subvention de 400 euros. Le député Loïc Kervran (député sortant et candidat à sa succession dans la troisième circonscription du Cher, NDLR) et Irène Félix, présidente de la communauté d'agglomération Bourges plus, sont intervenus auprès du préfet », a pointé Daniel Brandého.

### Un recours semble « inéluctable »

À l'approche de l'enquête publique, le président suggère de passer à la vitesse

supérieure, en assistant aux prochains conseils municipaux.

Des permanences seront tenues lors des prochaines élections législatives, en face des bureaux de vote, pour favoriser la rencontre avec les habitants qui souhaitent s'informer.

Les comptes, qui sont au vert, vont permettre de constituer des provisions en vue des frais d'avocat à venir, car le recours au tribunal « semble inéluctable ». ■

➔ **Bureau.** Daniel Brandého, président ; Alain Morel, Gwenaëlle Cabassol, Michel Muller, vice-présidents ; Nicolas Desessart, trésorier ; Amandine David, trésorière adjointe ; Marie Lecouvey-Braille, secrétaire ; Stéphane Dubois, secrétaire adjoint.